

CONTRIBUTION FAMILIALE

Année scolaire 2022-2023

I - FRAIS DE DOSSIER : 35 € (somme non déductible)

II - SCOLARITE :

Les tableaux ci-dessous vous permettent de calculer la somme due par mois (sur 10 mois de septembre 2022 à juin 2023).

EXTERNE :

Catégories	Revenu imposable de La famille en 2020	Maternelle Primaire	Collège	Lycée
1	0 € à 12 500 €	34	40	47
2	12 500 € à 25 000 €	48	54	71
3	25 000 € à 37 500€	60	67	88
4	37 500 € à 50 000 €	73	78	100
5	Plus de 50 000 €	85	91	112

Cas de plusieurs enfants scolarisés à la Providence :

- 2 enfants : **5%** de réduction sur la totalité de la scolarité.
- 3 enfants : **15%** de réduction sur la totalité de la scolarité.
- 4 enfants : **25%** de réduction sur la totalité de la scolarité.

III - RESTAURATION SCOLAIRE :

Prix à l'unité	MATERNELLE et PRIMAIRE	COLLEGE-LYCEE
Prix	5,00 €	5,60 €

IV – GARDERIE POUR L'ECOLE

MATERNELLE ET PRIMAIRE
Jusqu'à 18 h : 20 € au mois ou 2,50 € par jour
Jusqu'à 18h30 : 30 € au mois ou 3,00 € par jour

Paiement par prélèvement bancaire, sauf demande particulière.

En cas de difficulté financière, n'hésitez surtout pas à demander un entretien avec les Chefs d'Etablissement.